

Jacques Adam

## Passe et garantie

La question de la garantie est toujours un problème récurrent pour les écoles de psychanalyse. En pratique, la garantie vient toujours de l'autre et comme l'Autre est toujours barré aucune certitude n'est possible. Qui garantit ? Qu'est-ce qui est garanti ? Sur quels concepts fondamentaux de la psychanalyse peut et doit se fonder la notion de garantie ? La notion même de garantie a une histoire liée à celle de l'évolution des sociétés. En aval, côté objet, le consumérisme moderne hyperdéveloppé impose de garantir la qualité et la fiabilité des objets produits. En amont, côté sujet, l'hyperspécialisation professionnelle demande aux citoyens de s'assurer contre tous les risques possibles. L'activité de psychanalyste n'étant pas à proprement parler une profession comme les autres, est-il seulement légitime de parler de garantie en ce qui la concerne ? Aux États-Unis, la garantie psychanalytique a dû trouver son appui derrière la couverture médicale, et ce, sans doute, dès l'époque de l'*ego-psychology*. Du temps de Freud, et même malgré les soubresauts de l'« analyse laïque », il n'était sans doute même pas pensable de parler de psychanalyse en termes de garantie, le nom de Freud lui-même, pour couvrir tout ce qui relevait de cette nouvelle invention, étant suffisant à faire garantie au moins à l'égard de l'extérieur. Et à l'intérieur, le terme de « didactique », nécessaire, pour l'entre-soi de la formation des psychanalystes.

C'est justement ce que Lacan a voulu reprendre autrement. Et la question revient à se demander si l'invention de la passe est effectivement le seul moyen par lequel une « École » de psychanalyse (pas une « association », comme le fut l'IPA et comme le sont divers groupes en France et à l'étranger de nos jours) peut garantir qu'« il y a de l'analyste », selon l'expression même de Lacan, expression à prendre comme signifiant qu'un analyste est quelqu'un dont la position et la fonction d'analyste ne peuvent que relever de la voie analysante. À

quoi il faut ajouter : d'une voie analysante *vérifiée*, et vérifiée par un dispositif solidairement accepté par tous les membres concernés d'une même école de psychanalyse. La « passe », donc, et la passe avec le noyau de ses acteurs : le passant, le passeur, le cartel (de la passe), cette structure nucléaire ne suffisant pas à elle seule à faire fonctionner ce qui pourrait faire, de la passe, garantie, garantie que la *sélection* de l'analyste formé par cette école a été vérifiée. Pourquoi ?

Parce qu'il y faut aussi tous les membres d'une école. Tous les membres d'une même école sont acteurs de ce qui fait qu'on peut parler de garantie d'une École de psychanalyse. Les passants sont nommés AE (ou non) par les membres du cartel de la passe. Qui sont eux-mêmes élus par l'ensemble des membres de l'École. Les passeurs sont désignés par les AME, dont le titre, lui, relève d'une instance particulière de l'école, indépendante du fonctionnement de la passe proprement dit mais qui y est lié pour des raisons théoriques d'articulation entre les titres d'AE et d'AME. Il n'en reste pas moins qu'*a priori* les membres sans titres d'une école ont donc autant de responsabilités que les membres avec titres. Le nœud de la garantie se joue en dernier ressort au niveau des titres d'AE et d'AME.

### **Garantie sur titres**

Revenons sur le terme de garantie, tel qu'en parle Lacan. Lacan l'emploie en fait maintes fois à propos du dispositif de la passe, et déjà dans l'« Acte de fondation » de l'EPF de 1964, puis dans la première version de la « Proposition » avec l'expression « garantie collective » et de nouveau plusieurs fois dans la deuxième version de la « Proposition », le mot y étant introduit dès la première phrase sous la forme, je dirais non pas juridique mais éthique, consistant à poser la question de « garantir l'effectuation chez le psychanalyste des structures assurées dans la psychanalyse ». C'est l'enjeu de la « Proposition » sur la passe : inventer le dispositif qui vérifie qu'on puisse sélectionner un psychanalyste logiquement produit de la structure de l'inconscient.

C'est l'École qui peut permettre la garantie de cette « effectuation ». Car non seulement Lacan parle de la formation du psychanalyste en termes de garantie, mais il parle même des « organes de garantie » propres à faire fonctionner une École de psychanalyse,

organes de garantie qui ont à jouer sur des points de raccords, dit-il, d'abord raccords entre le début et la fin de la psychanalyse *via* le transfert, mais aussi raccord entre deux « formes », qui sont deux formes de garantie, celle qu'on obtient et celle qu'on demande, deux formes de garantie, donc, ou deux « positions » de l'analyste – le terme de position est explicitement employé – correspondant à la psychanalyse en extension et à la psychanalyse en intension, soit à la fonction et aux titres respectivement d'AME et d'AE.

À cela qui est bien connu du début de cette « Proposition » sur la passe, s'ajoute ce qui vient la conclure, à savoir ce qui correspond à ce point de raccord qui donne la garantie de la fonction analytique et dont Lacan donne la forme topologique : « [...] conformément à la topologie du plan projectif, c'est à l'horizon de la psychanalyse en extension, que se noue le cercle intérieur que nous traçons comme béance de la psychanalyse en intension ».

Qu'est-ce à dire sinon que AME et AE sont les deux formes raccordées du psychanalyste produit par le discours analytique et que peut dès lors garantir une École qui sélectionne ses membres non pas au pèse-personne, ni même seulement au bon sens, mais avec le dispositif de la passe où il s'agit de nommer ce bout de réel qu'est l'advenue vérifiée et authentifiée par la passe du désir de l'analyste. C'est ce raccord topologique entre psychanalyse en extension et psychanalyse en intension qui oblige à dire alors qu'il n'y a pas d'AME sans AE, ni d'AE sans AME. Ce qui est une manière de dire que la garantie d'École est *ipso facto* collective, et que l'AME et donc le passeur y ont une responsabilité aussi grande que celle de l'AE.

Ce terme de « garantie collective », Lacan l'a donc employé dans la première version de la « Proposition », disant ceci : « Je pré-tends désigner dans la seule psychanalyse en intension l'initiative possible d'un nouveau mode d'accession du psychanalyste à une garantie collective. » Autrement dit, le noyau d'une garantie possible, c'est l'AE nommé par la passe, grâce à qui l'AME, reconnu par l'École comme un analyste « ayant fait ses preuves » ou pour sa « compétence et la régularité de sa pratique », grâce à qui l'AME donc représente lui aussi cette garantie face au social mais à laquelle il contribue surtout, dans le dispositif de la passe même, par sa fonction consistant à désigner des passeurs pour faire fonctionner ce dispositif

de la passe. Disons-le, encore, dans les termes mêmes de ces petits textes qui sont probablement de Lacan dans les premiers annuaires de l'EFFP : il y a « la fonction AE », qui est l'« organisme central de l'École », précise Lacan, parlant donc de ce qui s'appelle aussi un « titre » ou un « grade » que ce titre représente, et n'ayant surtout rien à voir avec une hiérarchie.

Il y a donc la fonction AE et c'est grâce à cette fonction AE qu'il y a de la garantie du côté du titre d'AME en tant qu'« une École de psychanalyse présentifie, par ce titre, la psychanalyse au monde » et qu'« elle garantit par ce titre qu'un analyste relève de sa formation ». D'ailleurs, disons-le encore d'un autre biais pour tenter de cerner la difficile fonction de la garantie, ne serait-ce que dans sa définition même (fonction de la garantie sur laquelle les pouvoirs publics, sans vouloir forcément contrôler, peuvent vouloir s'informer). Plutôt que de faire valoir le néant nietzschéen de toute garantie, il est plus juste de rappeler qu'il n'y a pas de garantie de la garantie comme on dit qu'il n'y a pas d'Autre de l'Autre (grand A barré). Pas plus de *métagarantie* que de métalangage, donc. Dans la société civile, les grandes compagnies d'assurance servent de garantie aux petites compagnies, montrant qu'on ne peut pas reculer indéfiniment la fuite du sens du mot garantie sinon à finir par risquer de rencontrer un garant universel, celui, tout prêt, de la religion, le *ready-made* universel. En psychanalyse, il n'est pas question de garantie universelle, ni d'auto-garantie comme pourrait le laisser entendre le fameux « L'analyste ne s'autorise que de lui-même... » La garantie se construit et joue d'une double valeur, d'un double titre, et se produit dans un double effet, qui nécessite donc une articulation dans un collectif. Il y a la garantie au regard de l'extérieur supportée par l'AME, et pour garantir que l'AME supporte bien cette garantie, il est besoin de l'AE, de l'AE nommé par ce dispositif structuré comme un mot d'esprit, où c'est effectivement grâce à la fonction du tiers, grâce à la fonction d'un Autre qui n'existe qu'à se barrer que, en somme, l'effet « analyste » apparaît, comme, dans l'humour, apparaît l'effet *Witz*.

L'extrême de la garantie conditionnée par la fonction de l'AE, Lacan l'a suggéré pour faire fonctionner sur la passe le petit groupe italien dont la garantie ne pouvait pas s'incarner (faute de combattants) dans cette articulation topologique de l'AE et l'AME. Mais il précise bien : il s'agit avant tout, là, de garantir qu'il y a de l'analyste,

sachant que « seul l'analyste, soit pas n'importe qui, ne s'autorise que de lui-même ». C'est le « pas n'importe qui » qui a à faire avec la sélection. Car le fait de fonctionner comme analyste n'est pas suffisant pour garantir que, dans un collectif, quelqu'un d'autre est, lui aussi, analyste. La garantie collective n'est pas l'inter-garantie ni la garantie mutuelle. L'AME défini selon le seul critère du « bon » fonctionnement ne joue que comme probabilité et garantie singulière. C'est pour cela qu'il faut, dans un collectif d'École, ce dispositif commun, offert à tous, mais non obligatoire, qui permet de vérifier cette sélection par la nomination d'un analyste (l'AE) ayant témoigné de ce qu'est le désir de l'analyste. Au niveau du passeur, cette sélection est l'affaire de l'AME qui a pour guide l'expérience de sa propre voie analysante, un repère qui ne doit pas relever uniquement de son intime conviction mais de la croyance dans le bien-fondé de la passe, de son dispositif et de son fonctionnement dans l'École à laquelle il appartient, à laquelle il coopère et dont il est solidaire. Question d'éthique, celle qu'a produite sa propre analyse.

Garantie sur titres, donc. Et garantie de la sélection. Où l'AE incarne la place du réel en tant que ce réel peut être « la garantie de la Chose » et qu'il est un des noms de ce bout de réel, fondant en raison la garantie externe incarnée par l'AME. Pour cela, il faut École et nomination, donc la passe et son dispositif (passant – en puissance d'AE –, passeur, cartel). École, donc, et ses « organes de garantie », où le passeur y compte aussi, dans une fonction apparemment seconde, tout au moins discrète et effacée mais en fait éminente : dans une fonction qui fait les « inter-titres » du texte d'une École qui produit des analystes.